

# Assemblée générale

Décisions prises

Mardi 15 avril 2025

## **TEXTE DES RÉSOLUTIONS**

### **STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉS SIMPLES**

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

##### **(Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée)**

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 juin 2024.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

##### **(Approbation des comptes sociaux)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

#### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

##### **(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L. 114-32 et suivants du Code de la Mutualité, approuve les conclusions dudit rapport.

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

##### **(Affectation du résultat)**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à la somme de 206 601,80 euros au poste « Réserves libres ».

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

##### **(Renouvellement du tiers-sortant)**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Pascale ANTONUCCI, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2031, sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

#### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

##### **(Renouvellement du tiers-sortant)**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel HAVIS, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2031, sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

### **(Renouvellement du tiers-sortant)**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent LAUDAT, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2031, sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

### **(Renouvellement du tiers-sortant)**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Elvire LOUVIERE, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2031, sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

## **NEUVIÈME RÉOLUTION**

### **(Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale Annuelle)**

L'Assemblée Générale décide que l'Assemblée Générale Annuelle de MATMUT Mutualité Livre III se tiendra le 13 juin 2026 à Paris, Rouen ou toute autre ville de la France métropolitaine choisie par le Conseil d'Administration.

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

### **(Pouvoirs)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

